Règlement

de l'évènement « Les Ateliers font le Printemps » 2024

Article 1 : Visite des ateliers d'artistes

L'évènement « Les Ateliers font le Printemps » se déroule le week-end du **samedi 4 et dimanche 5 mai 2024 de 10h à 18h**. Les visites sont libres, sauf pour les ateliers à domicile : ces visites sur rendez-vous seront fixées par vos soins.

Article 2 : Quels artistes peuvent exposer

L'évènement « Les Ateliers font le Printemps » peut se dérouler dans votre atelier personnel, dans un atelier d'artistes collectif, ou à votre domicile.

Il est ouvert aux artistes professionnels des arts visuels et artistes en cours de professionnalisation :

peinture

sculpture

modelage

installation

photographie

dessin

gravure

illustration/ bd

vidéo

Cet évènement s'adresse aux artistes qui ne sont pas représentés en exclusivité par une galerie d'art.

Vous avez le droit d'inviter des artistes à exposer avec vous ; cela peut accroître le nombre de visiteurs.

L'artisanat ne relève pas de nos activités, ni le design , ni tout ce qui relève de la décoration. Les dossiers d'artistes relevant de ces activités seront refusés. Nous vous remercions d'en tenir compte avant de faire votre demande de participation.

Pour des raisons d'assurances tout artiste participant est tenu d'avoir une assurance professionnelle couvrant son local. Les organisateurs des "Ateliers font le printemps" ne pourront aucunement être tenus pour responsables en cas de dommage survenu sur un atelier.

Localisation : nous acceptons les ateliers Lyonnais et les ateliers situés sur les communes proches, qui sont accessibles par les transports en commun des TCL (: Caluire, Villeurbanne, Vénissieux, etc.)

Article 3 : Gratuité

L'évènement « Les Ateliers font le Printemps » est gratuit pour les exposants.

Le droit d'entrée au public est aussi libre et gratuit.

Article 4 : la carte des ateliers

Cette année pour nous simplifier l'organisation, nous ne réalisons pas de carte en ligne intéractive : Nous vous enverrons une liste complète des ateliers par arrondissement avec normalement, une mise en situation simple sur une carte. Ces documents seront accessibles à tous.

Article 5 : Communication

Nous sommes présents sur Instagram et Facebook toute l'année. Nous nous occupons de contacter la presse et les médias, les mairies...

Vous devez contacter votre propre réseau. Nous ne sommes aucunement en mesure de garantir un flux régulier de visiteurs sur chaque atelier. Les ateliers doivent être conscients qu'ils dépendent de la publicité qu'ils feront auprès de

leurs contacts et autour de leur atelier. Nous vous recommandons de prendre contact avec les ateliers proches du vôtre pour encourager un effet de circuit. Si vous êtes un atelier isolé ou excentré, faites de la publicité dans votre quartier : encadreurs, artisans, etc afin d'attirer les visiteurs . C'est à vous de jouer !

Quand nous vous l'enverrons, vous pourrez imprimer la liste de tous les ateliers participants afin de la tenir à la disposition des visiteurs lors des portes ouvertes.

Visites sur rendez-vous : c'est vous qui gérez tous les rendez-vous. Les visiteurs intéressés vous contacteront directement pour caler un créneau de visite. Dans le formulaire d'inscription, vous pourrez donner votre mail ou téléphone. Celui-ci sera diffusé et rendu public. Nous vous encourageons donc à transmettre de préférence votre mail afin de protéger votre vie privée.

Article 6 : Imprimer notre affiche

Vous devez imprimer et mettre l'affiche de l'évènement en évidence sur votre porte d'entrée : Cela marque votre participation à l'événement collectif, c'est une condition nécessaire à notre visibilité. Elle vous sera envoyée par mail. Ne créez pas d'affiche distincte : évitons toute confusion ou appropriation.

Article 7 : Vous bénéficiez de La mutualisation de nos contacts : une valeur de partage à prendre en compte :

Notre travail de bénévole permet une mise en commun des visiteurs sur tous les ateliers, et une visibilité maximale de tous les artistes exposants. Nous disposons d'une liste de visiteurs, d'artistes et de structures officielles, dont vous allez bénéficier en exposant avec nous. C'est une base, et vous pouvez l'améliorer en nous confiant des contacts, afin que nous puissions proposer un maillage plus performant d'une année sur l'autre- au lieu de repartir presque de zéro à chaque fois. Ne vous contentez donc pas de contacter vos contacts de votre côté ! C'est de cette implication de votre part que dépend notre capacité de grandir d'une année sur l'autre, soyez-en conscients. Vos contacts ne seront aucunement spammés, ils recevront une invitation à ce bel événement de portes-ouvertes : ils vous en remercieront !

Article 8 : PENDANT LES PORTES - OUVERTES

pas de commission sur les ventes

Vous serez libre de vendre vos œuvres d'art, nous ne prendrons aucun pourcentage sur vos transactions.

pas d'ateliers ni de cours

Nous n'acceptons pas les ateliers et les cours payants dans le cadre des portes-ouvertes. C'est VOUS qu'on expose !

Article 9 : Répondre au formulaire d'inscription

Nous vous demanderons de répondre avec soin au formulaire de participation : nous avons besoin des mails de la totalité des artistes exposants afin d'optimiser notre fonctionnement. Tout dossier incomplet ne pourra être retenu.

Article 10 : Retours sur l'événement +photos :

nous vous remercions par avance pour votre réponse à notre enquête en fin d'événement ; toute remarque et encouragements seront bienvenus, ainsi que vos photos prises lors des portes-ouvertes.

Diffusion de vos photos

Nous vous demandons de prendre des photos de vos œuvres in situ lors de l'événement, de nous les transmettre (avec accord pour la diffusion de ces photos sur les réseaux.)

Qualité des photos : nous nous accordons le droit de ne pas utiliser une photo si celle-ci n'est pas de bonne qualité.

Envoi des photos : par mail à ateliersprintemps@gmail.com

Article 11 : Comment nous aider

Depuis la création de l'événement, l'équipe d'organisation est exclusivement bénévole, ce sera notre 4e année. Avec vous, ce sera inoubliable.

Nous avons jugé qu'il était nécessaire de fédérer les artistes entre eux et de les rendre visibles sur Lyon et ses alentours. Cela prend du temps et de l'énergie. Nous travaillons seuls, sans subventions, en parallèle de nos activités propres.

VOUS POUVEZ…

En parler : Vous nous aidez en parlant de notre événement autour de vous.

Participer : si vous souhaitez organiser avec nous la prochaine édition des Ateliers font le printemps, contactez -nous : nous ne savons jamais d'une année sur l'autre si nous serons assez nombreux pour assurer l'édition suivante !

…Nous rencontrer samedi 4 mai :

Vous pourrez venir nous rencontrer le samedi soir 4 mai pour un pot convivial, qui aura lieu en extérieur si le temps le permet.

En envoyant un formulaire de participation, vous vous engagez à respecter notre règlement. Nous vous remercions, à très vite !!

L'équipe des Ateliers font le Printemps, le 20/02/2024